

Programme réussir@montréal

PR@M ► *INDUSTRIE*

Programme de subventions
relatives aux bâtiments industriels
dans l'agglomération de Montréal



Montréal 

Un soutien à la vitalité économique

Le PR@M-Industrie est un programme incitatif à l'intention des propriétaires de bâtiments occupés à des fins admissibles de l'agglomération de Montréal. Il vise à :

- ▶ accélérer l'investissement immobilier
- ▶ améliorer la compétitivité de Montréal
- ▶ maintenir une structure économique diversifiée
- ▶ valoriser ou reconvertir le cadre bâti industriel.

Les subventions

Le programme offre aux propriétaires d'immeubles non résidentiels la possibilité d'obtenir un remboursement pendant cinq ans de la taxe foncière générale reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment admissible.

Les modalités

La période d'admissibilité au programme se termine le 31 décembre 2012. Les propriétaires immobiliers reconnus admissibles auront par la suite jusqu'à trois ans pour réaliser leurs travaux.

La subvention principale sera versée de la façon suivante :

- ▶ 100% de l'augmentation de la taxe foncière générale pour les 3 premières années
- ▶ 80% pour la 4e année
- ▶ 60 % pour la 5e année.

Le plafond annuel des versements de subvention est fixé à 1 000 000 \$ et les montants alloués seront versés sur une période maximale de six exercices financiers.

Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux effectués avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible.

Les activités admissibles

Les activités couvertes par le programme sont :

- ▶ le secteur de la fabrication, en général
- ▶ la production de films et de vidéos
- ▶ la conception de systèmes informatiques
- ▶ l'édition de logiciels de série
- ▶ les centres d'appels
- ▶ les sièges sociaux et les activités dont le but principal consiste à fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et de soutien administratif
- ▶ la recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie
- ▶ les services d'architecture, de génie, de design spécialisé et de conseil en environnement
- ▶ l'art d'interprétation, l'exploitation de théâtres et de musées.

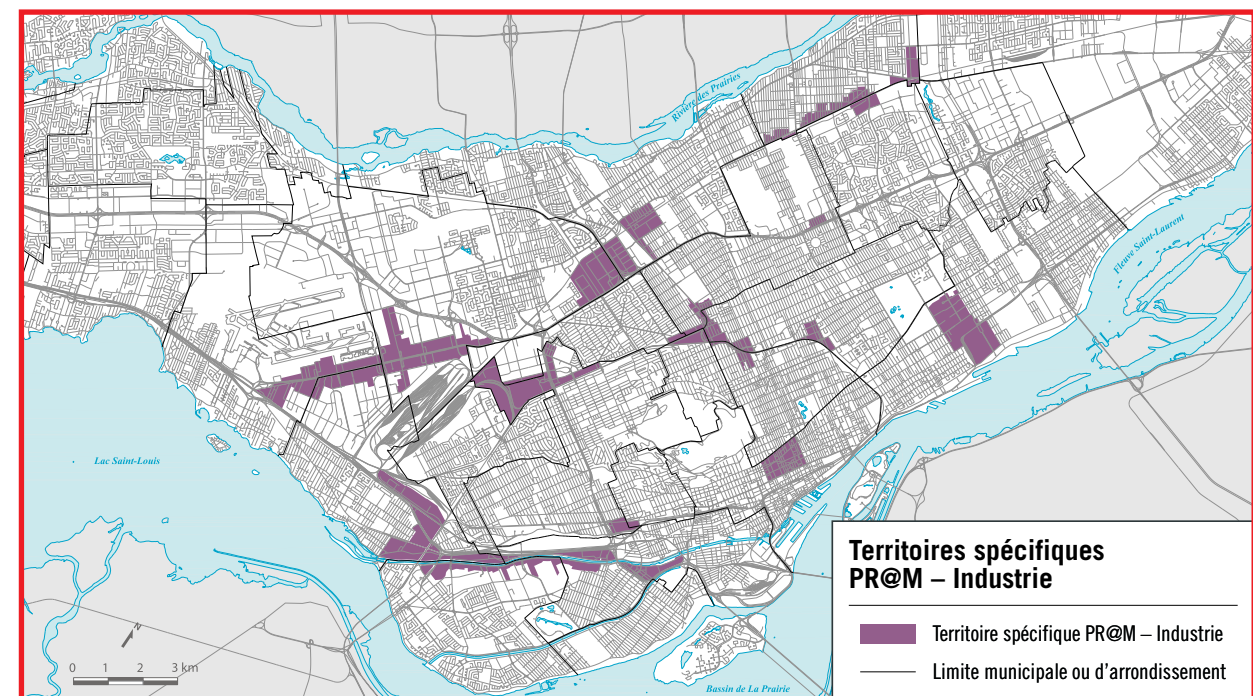
Des subventions qui peuvent être bonifiées

Le programme prévoit une subvention additionnelle dans certaines situations.

Cette bonification s'applique d'abord à certains territoires spécifiques (voir la carte). Il s'agit notamment de zones industrielles à transformer, de secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et de zones recoupant des secteurs de planification détaillée.

Elle peut également porter sur d'anciens bâtiments industriels occupés majoritairement par des ateliers d'artistes, des bâtiments admissibles qui possèdent une certification LEED de même que des bâtiments neufs construits suite à la relocalisation d'entreprises dont les activités industrielles causaient auparavant des nuisances.

Dans tous les cas, les versements de subventions représenteront 100% de l'augmentation de la taxe foncière générale pour les cinq années.



Pour en savoir plus

Les propriétaires immobiliers intéressés par ce programme peuvent communiquer avec le commissaire en développement économique de leur arrondissement ou le représentant local de la ville liée, lequel les accompagnera dans la réalisation de leur projet et dans les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention.



Pour en savoir plus sur les programmes réussir@montréal :
www.ville.montreal.qc.ca/affaires 514 872-2025